

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4-8 juin 2007

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2007/6-F/1/1
27 avril 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES ANNUELS (2006): PARTIE I

États financiers et notes

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

RESUME

La Directrice exécutive a l'honneur de soumettre au Conseil pour examen les états financiers du PAM pour l'année achevée le 31 décembre 2006. Ce document expose la situation financière du PAM pour la première année de l'exercice biennal 2006–2007. La deuxième partie des comptes annuels de 2006 est l'"Examen de la préparation des états financiers pour 2006" (WFP/EB.A/2007/6-F/1/2), qui contient le rapport du Commissaire aux comptes.

Les articles 13.1 et 13.3 du Règlement financier disposent que le Directeur exécutif soumet au Conseil pour approbation des états financiers biennaux concernant le PAM, y compris ses fonds et comptes, et que lesdits états doivent être présentés au Commissaire aux comptes pour que celui-ci puisse les examiner et formule son opinion à leur sujet. Bien que les comptes annuels pour 2006 n'aient pas fait l'objet d'une vérification formelle conformément au Règlement financier, ils ont été examinés par le Commissaire aux comptes, comme indiqué ci-dessus.

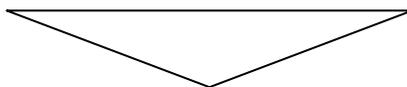
En prévision du passage aux normes comptables internationales, le Secrétariat a introduit un certain nombre d'améliorations concernant l'information financière, à savoir:

- préparation d'états financiers annuels;
- modification des politiques de comptabilisation des dépenses, les dépenses encourues pendant l'exercice étant désormais comptabilisées lors de la réception des biens et des services ayant fait l'objet d'un engagement légalement contracté; et
- comptabilisation des placements sur la base de leur valeur boursière.

Les placements sont comptabilisés à leur valeur boursière depuis les états financiers de 2004-2005. Les modifications concernant l'établissement des comptes sur une base annuelle et la comptabilisation des dépenses ont pris effet en 2006.

Le Secrétariat se fondera sur la série complète d'états financiers qui aura été établie, sur les notes afférentes aux comptes annuels de 2006 et sur le rapport d'audit externe desdits comptes pour résoudre les questions considérées comme revêtant une importance cruciale pour l'établissement des états financiers de l'exercice biennal 2006-2007. La préparation des comptes annuels de 2006 permettra au PAM de se préparer à l'établissement de comptes annuels et à la vérification complète qui deviendront obligatoires à partir de 2008.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil:

- i) prend note des comptes annuels du PAM de 2006;
- ii) prend note du rapport et des recommandations du Commissaire aux comptes concernant la préparation des comptes annuels de 2006; et
- iii) prie la Directrice exécutive d'appliquer les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dès que possible.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.





Programme alimentaire mondial

Certification des états financiers annuels de 2006

Exercice biennal 2006–2007

- État I — État des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et des soldes des fonds pour l'année prenant fin au 31 décembre 2006
- État II — État des avoirs, des engagements, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2006
- État III — Situation de trésorerie pour l'année prenant fin au 31 décembre 2006

Notes accompagnant les états financiers

Conformément à la Règle de gestion financière 113.6, je certifie que, d'après les informations dont je dispose, toutes les transactions importantes ont été dûment comptabilisées et que les états financiers et notes correspondantes reflètent fidèlement la situation financière du Programme alimentaire mondial.

A handwritten signature in black ink that reads "James Morris".

James T. Morris
Directeur exécutif

Rome, 29 mars 2007



ÉTAT I
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET MOUVEMENTS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
POUR L'ANNÉE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2006
(en milliers de dollars)

	Notes	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux (Note 18)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (Note 19)	Éliminations (Note 20)	Total des fonds du PAM	Exercice précédent 2004-2005 (chiffres ajustés) (Note 3C)
RECETTES							
Contributions en nature sous forme de produits	2E1a)	376 279	-	-	-	376 279	969 089
Contributions en nature sous forme de services	2E1b)	10 578	553	-	-	11 131	70 182
Autres contributions	2E1c)	2 196 003	29 294	126 965	-	2 352 262	5 155 311
Contributions en espèces des gouvernements aux dépenses locales	2E1d)	-	1 327	-	-	1 327	3 242
Intérêts		-	43 399	3 323	-	46 722	54 785
Gains ou pertes de change		40 991	7 400	(509)	-	47 882	(37 946)
Recettes accessoires		39 747	82 030	-	(25 207)	96 570	95 463
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	2E1e)	(157 864)	159 277	(1 413)	-	-	-
TOTAL DES RECETTES, Y COMPRIS LES VIREMENTS		2 505 734	323 280	128 366	(25 207)	2 932 173	6 310 126
DÉPENSES							
Produits en nature		410 001	-	2 538	-	412 539	990 894
Produits achetés		533 578	62	32 621	-	566 261	1 773 344
Transport maritime et dépenses connexes		242 121	10	310	-	242 441	627 740
Transport terrestre, entreposage et manutention		720 345	219	4 179	(3 406)	721 337	1 232 495
Autres coûts opérationnels directs		262 078	65 590	16 197	(16 766)	327 099	402 121
Coûts d'appui directs	14	298 730	62 597	38 111	(4 120)	395 318	654 484
Administration et appui aux programmes	14	-	211 573	-	(915)	210 658	393 037
TOTAL DES DÉPENSES		2 466 853	340 051	93 956	(25 207)	2 875 653	6 074 115
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses		38 881	(16 771)	34 410	-	56 520	236 011
Soldes des fonds en début d'exercice	3C	1 656 591	185 901	220 266	-	2 062 758	2 317 031
Ajustements des contributions	15	(131 899)	(1 156)	(52 791)	-	(185 846)	(445 633)
Passation par pertes et profits de comptes débiteurs		-	(3 380)	-	-	(3 380)	(4 713)
Ajustements d'opérations des exercices antérieurs	16	6 551	2 637	(8 015)	-	1 173	(89 155)
Economies provenant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs		-	-	-	-	-	1 004
Virements entre Fonds et comptes	17A	6 107	(6 573)	466	-	-	-
Virements aux réserves/dotations des réserves	17B	27 894	44 110	-	-	72 004	48 213
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		1 604 125	204 768	194 336	-	2 003 229	2 062 758

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



ETAT II
ÉTAT DES AVOIRS, DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2006
(en milliers de dollars)

	Notes	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Éliminations (Note 20)	Total des fonds du PAM	Exercice précédent 2004-2005 (chiffres ajustés) (Note 3C)
ACTIF							
Liquidités et placements à court terme	4	481 627	432 482	205 601	-	1 119 710	1 130 239
Liquidités détenues à titre fiduciaire par les bureaux de pays	5	-	-	2 840	-	2 840	20 578
Comptes débiteurs	6	42 979	138 934	4 258	(14 443)	171 728	219 059
Contributions à recevoir	7	1 228 302	20 805	-	-	1 249 107	1 318 788
Placements à long terme	8	-	55 168	-	-	55 168	56 788
TOTAL DE L'ACTIF		1 752 908	647 389	212 699	(14 443)	2 598 553	2 745 452
PASSIF							
Passif exigible							
Comptes créditeurs	10	148 783	132 830	15 523	(14 443)	282 693	296 763
Fonds détenus à titre fiduciaire par les bureaux de pays	5	-	-	2 840	-	2 840	20 578
Total du passif exigible		148 783	132 830	18 363	(14 443)	285 533	317 341
Prêt à long terme	18G	-	106 000	-	-	106 000	106 000
TOTAL DU PASSIF EXIGIBLE		148 783	238 830	18 363	(14 443)	391 533	423 341
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS							
Réserves	13	-	203 791	-	-	203 791	259 353
Soldes des fonds		1 604 125	204 768	194 336	-	2 003 229	2 062 758
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		1 604 125	408 559	194 336	-	2 207 020	2 322 111
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		1 752 908	647 389	212 699	(14 443)	2 598 553	2 745 452

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers



ÉTAT III
SITUATION DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2006
(en milliers de dollars)

	Notes	Fonds du PAM	Exercice précédent 2004-2005 (ajusté)
Flux positifs (négatifs) de trésorerie provenant des activités d'exploitation:			
Excédent des recettes sur les dépenses (État I)		56 520	236 011
Diminution des liquidités détenues à titre fiduciaire par les bureaux de pays	5	17 738	38 650
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	6	47 331	(65 200)
Diminution des contributions à recevoir	7	69 681	429 812
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	3C/10	(14 070)	183 448
(Diminution) des fonds détenus à titre fiduciaire par les bureaux de pays	5	(17 738)	(37 961)
Total partiel		159 462	784 760
Moins: intérêts échus		46 722	54 785
Montant net des flux positifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation		112 740	729 975
Liquidités provenant des activités de placement et de financement:			
Diminution des placements à long terme	8	1 620	5 432
Plus: intérêts échus		46 722	54 785
Montant net des liquidités provenant des activités de placement et de financement		48 342	60 217
Flux positifs (négatifs) de liquidités en provenance (à destination) d'autres sources:			
Ajustements de contributions	15	(185 846)	(445 633)
Passation par pertes et profits de comptes débiteurs		(3 380)	(4 713)
Ajustements d'opérations d'exercices antérieurs	16	1 173	(89 155)
Économies réalisées sur l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs		-	1 004
Dotations aux réserves	17B	72 004	48 213
Diminution des réserves		(55 562)	(77 031)
Montant net des flux positifs (négatifs) de liquidités en provenance (à destination) d'autres sources		(171 611)	(567 315)
Augmentation (diminution) nette des liquidités et des dépôts à terme		(10 529)	222 877
Liquidités et dépôts à terme en début d'année		1130239	907 362
Liquidités et dépôts à terme en fin d'année	4	1 119 710	1 130 239

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2006

NOTE 1: OBJECTIFS ET ACTIVITES DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

1. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a été créé en 1963 en tant qu'instrument de l'aide alimentaire du système des Nations Unies. Ses principaux objectifs sont les suivants:
 - utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social;
 - répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés;
 - promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
2. Pour s'acquitter de ce mandat, le PAM met en œuvre, sur demande, des programmes, des projets et des activités mobilisant l'aide alimentaire pour ce qui suit:
 - aider au développement économique et social, en concentrant son action et ses ressources sur les populations et les pays les plus démunis;
 - favoriser la continuité entre secours d'urgence et développement en donnant la priorité aux activités de prévention des catastrophes, de préparation, d'atténuation de leurs conséquences, et aux activités consécutives de relèvement;
 - aider à répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés, en utilisant l'aide, dans toute la mesure possible, à des fins tant de secours que de développement;
 - assurer des prestations de services pour le compte de donateurs bilatéraux, d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre d'opérations conformes aux objectifs du PAM et complémentaires des activités de celui-ci.
3. Les activités du PAM sont financées par les contributions volontaires des États membres, d'institutions gouvernementales, d'organismes intergouvernementaux, d'autres sources publiques, privées et de sources non gouvernementales appropriées, ainsi que par des recettes accessoires, dont les intérêts au titre des placements.
4. Le Programme, dont le siège est à Rome (Italie) mène ses activités par l'intermédiaire de 106 bureaux, dont 88 bureaux de pays, 7 bureaux régionaux et 11 bureaux de liaison répartis dans le monde. Ses politiques et son budget sont déterminés et approuvés par le Conseil d'administration, qui est son organe directeur, composé de 36 membres, dont 18 sont élus par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et 18 par le Conseil de la FAO. Le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO décident conjointement des suites à donner aux demandes d'aide d'urgence qui dépassent les pouvoirs délégués au Directeur exécutif.



NOTE 2: RESUME DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

2A. Exercice financier

5. L'exercice financier du Programme est une période biennale débutant le 1er janvier des années paires. Les présents états financiers se rapportent à la période annuelle prenant fin au 31 décembre 2006.

2B. Pratiques comptables

6. Les états financiers sont préparés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du Programme alimentaire mondial, aux décisions et résolutions du Conseil d'administration et aux normes comptables du système des Nations Unies. Les états financiers sont présentés de façon à faire apparaître clairement la situation financière et les résultats des opérations du PAM pour l'année prenant fin le 31 décembre 2006 et à fournir au Conseil les éléments d'information dont il a besoin pour diriger le Programme.

2C. Comptabilité par fonds

7. Conformément au Règlement financier du PAM, les états financiers du Fonds du PAM sont tenus sur la base de la "comptabilisation par fonds" et présentent une récapitulation de l'ensemble des activités réalisées par le Programme à la fin d'un exercice donné. Des fonds distincts sont créés pour la réalisation d'activités spécifiques ou d'objectifs déterminés, conformément à des règles, restrictions ou limitations spéciales. Il s'agit des fonds pour les différentes catégories d'activités, du Fonds général, y compris les comptes spéciaux, ainsi que des fonds pour les opérations bilatérales et des fonds d'affectation spéciale.
8. Les recettes, les dépenses et les soldes des fonds sont présentés en fonction des principales **catégories d'activités**, qui sont les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et de redressement et les opérations spéciales.
9. Le **Fonds général** est l'entité comptable établie pour comptabiliser séparément les montants recouverts au titre des coûts d'appui indirect, les recettes accessoires, la réserve opérationnelle et les contributions reçues qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, à un projet ou à une opération bilatérale spécifique. Les opérations se rapportant au Fonds général sont comptabilisées sous les rubriques ci-après:
 - Les **dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP)** se composent des dépenses AAP encourues pour la fourniture d'un appui indirect aux activités du PAM. Les recettes comptabilisées au titre du budget AAP correspondent aux montants recouverts sur les contributions au titre des coûts d'appui indirects (CAI) afférents à l'appui à l'exécution de projets et d'activités qui ne peuvent pas être directement imputés à leur exécution. Le solde des fonds de cette catégorie est viré à la réserve du Compte de péréquation des dépenses AAP à la fin de l'exercice biennal.
 - Les **contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CCEG)**, sont comptabilisées comme recettes lors de la confirmation du montant effectif que doivent verser les gouvernements hôtes conformément à leurs accords avec le PAM touchant l'étendue de leurs responsabilités en ce qui concerne la couverture des dépenses locales. En 2005, le Conseil d'administration a décidé (2005/EB.2/9 (ix)) qu'à compter de 2006, toutes les contributions des gouvernements hôtes seraient conservées au niveau des bureaux de pays comme ressources d'appui additionnelles.



- Le **Fonds des immobilisations** a été créé par le Conseil d'administration en octobre 2002 (décision 2002/EB.3/5) afin de financer et comptabiliser séparément les dépenses d'équipement concernant le développement des systèmes et la modernisation de l'infrastructure. Dans un premier temps, le Fonds a été financé par le solde du compte spécial pour le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP), qui était de 5 487 597 dollars É.-U. au 31 décembre 2001, et par la reprogrammation d'un montant de 11 000 000 de dollars provenant d'excédents identifiés et des soldes de divers fonds. Pour l'exercice biennal 2006-2007, le Conseil a autorisé (2005/EB.2/9 (v)) le Directeur exécutif à allouer à ce Fonds un montant de 20 millions de dollars au maximum prélevés sur le Compte de péréquation des dépenses AAP pour couvrir les dépenses d'équipement non récurrentes. Sur ce chiffre, 15 millions de dollars ont été alloués au projet WINGS II et 5 millions de dollars à l'acquisition de biens et autres immobilisations.
 - Les **contributions multilatérales et sans emploi spécifique** sont des contributions en espèces qui ne sont pas allouées à une catégorie d'activités ou à un projet bilatéral spécifique.
 - Les **contributions en nature du secteur privé** sont des contributions en nature provenant du secteur privé qui ne sont pas allouées à une catégorie d'activités ou à un projet bilatéral spécifique.
 - Les **initiatives spécifiques de renforcement des capacités** sont des activités non récurrentes financées au titre du budget AAP approuvées dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, à savoir le renforcement de la gestion financière, la gestion axée sur les résultats et le renforcement de la sécurité. Relèvent également de cette catégorie les dépenses encourues au titre de la sûreté et de la sécurité du personnel par le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'Organisation des Nations Unies.
 - En juin 2006, le Conseil a autorisé (2006/EB.A/16 c)) l'allocation au **projet relatif à l'application des normes IPSAS** d'un montant de 3 700 000 dollars maximum pour couvrir les dépenses afférentes à l'introduction des normes comptes internationales du secteur public pour l'exercice 2008.
 - Les **autres postes du Fonds général** comprennent le produit des intérêts, les gains et pertes de change, les recettes accessoires, les frais bancaires non liés aux projets et des dépenses non imputées au budget AAP comme les paiements à titre gracieux, les montants dus au Programme passés par pertes et profits et les dépenses n'ayant pas pu être financées au moyen des fonds disponibles au titre des différentes catégories d'activités.
10. Les **comptes spéciaux** sont établis par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier afin d'y verser les contributions spéciales ou les sommes affectées à des activités spécifiques, dont les soldes peuvent être reportés sur l'exercice suivant.
11. Les **fonds pour les opérations bilatérales** et les **autres fonds d'affectation spéciale** correspondent à des subdivisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions spéciales dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec le donateur dans le cadre d'accords spécifiques de fonds d'affectation spéciale.

2D. Bases de mesure utilisées dans les états financiers

⇒ 2D1. Monnaie de compte

12. Les comptes sont tenus et les états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis.

⇒ 2D2. Évaluation

13. Les éléments d'actif sont comptabilisés sur la base du coût historique, c'est-à-dire des liquidités ou des montants équivalents payés pour les acheter au moment de leur acquisition. Les placements sont comptabilisés sur la base de leur valeur boursière, à l'exception des placements à long terme détenus jusqu'à échéance, lesquels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
14. Le coût des immeubles, du matériel, du mobilier et des véhicules est imputé aux dépenses au moment de leur achat.
15. Les éléments de passif sont également comptabilisés sur la base du coût historique, c'est-à-dire des liquidités ou des montants équivalents à verser pour les régler dans le contexte des opérations normales.

⇒ 2D3. Conversion des devises

16. À la fin de l'exercice, les soldes des éléments d'actif et de passif détenus dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU alors en vigueur, qui est proche du taux pratiqué sur le marché. Les gains ou pertes correspondants apparaissent sous la rubrique "Gains ou pertes de change" dans l'État I.
17. Les opérations dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.
- a) **Réception des contributions confirmées.** Les contributions confirmées sont comptabilisées en dollars des États-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de leur confirmation. Une fois reçue, la contribution est ajustée de manière à refléter le montant effectivement reçu en dollars des États-Unis. La différence entre la valeur en dollars des États-Unis à la date de la comptabilisation et la valeur en dollars des États-Unis à la date de la réception des contributions est imputée à la rubrique "Gains ou pertes de change" de l'État I.
- b) **Dépenses et engagements.** Les dépenses et engagements en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisés sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de réception des biens ou des services. Les différences entre le taux pratiqué pour les opérations de l'ONU et le taux du marché à la date du paiement effectif sont traitées comme suit:
- Pour les projets et les coûts AAP, les gains ou pertes de change sont crédités ou imputés au Fonds général.
 - Pour les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux, les gains ou pertes de change sont crédités ou imputés au fonds fiduciaire ou compte spécial concerné.



- c) **Achat et vente de monnaies locales.** Lorsque des dollars des États-Unis sont convertis en une autre monnaie ou inversement, la différence entre le taux du marché et le taux pratiqué pour les opérations de l'ONU est imputée, comme gain ou perte de change, au Fonds général.

⇒ 2D4. *Contrats de change à terme*

18. En février 2006, le PAM a élaboré une stratégie visant à couvrir par rapport au dollar des États-Unis les dépenses de personnel imputées au budget AAP engagées dans la zone euro (principalement au siège). Le PAM a conclu au total 23 contrats de change pour l'achat à terme de 4 110 000 euros par mois pendant la période comprise entre février 2006 et décembre 2007 (pour une valeur totale de 115 426 041 dollars). Cette stratégie de couverture a pour but de réduire sensiblement l'incertitude qui entoure la valeur en dollars des États-Unis des dépenses de personnel imputées au budget AAP dans le contexte du Plan de gestion pour 2006-2007. Lorsque les options de change arrivent à échéance (un par mois pendant la période comprise entre février 2006 et décembre 2007), le gain ou la perte de change enregistré par rapport au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU alors en vigueur est comptabilisé dans les états financiers. Le total des gains de change pour la période allant de février à décembre 2006 a été de 2 189 098 dollars. Au 31 décembre 2006, les gains de change latents sur les 12 contrats de change à terme devant venir à échéance entre janvier et décembre 2007 étaient estimés à 4 610 745 dollars.

2E. Comptabilité d'exercice

19. Selon la comptabilité d'exercice, l'impact des opérations et autres événements est comptabilisé à la date de survenance et non à la date de réception des liquidités ou de paiement des engagements. Les opérations sont comptabilisées et reflétées dans les états financiers pour l'exercice auquel elles se rapportent.

⇒ 2E1. *Recettes*

a) Contributions en nature sous forme de produits

20. Les contributions en nature sous forme de produits sont évaluées sur la base des prix facturés par le donateur, des prix prévus par la Convention relative à l'aide alimentaire ou des prix pratiqués sur le marché mondial, selon le cas. Les contributions en produits annoncées au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire sont normalement évaluées aux prix de la Convention pour chaque campagne agricole ou, sur demande du donateur, au prix du donateur.

b) Services en nature sous forme de produits

21. Les contributions en services acceptables sont comptabilisées sur la base soit des prix sur le marché mondial, soit, lorsqu'il s'agit d'un service local, du prix contractuel fixé par le Directeur exécutif. Les contributions sous forme de services de personnel sont comptabilisées sur la base du coût standard du PAM.



c) Autres contributions

22. Les

- Contributions en espèces en remplacement de produits —comptabilisées sur la base de la valeur en espèces des contributions annoncées
- Autres contributions en espèces —destinées à couvrir le coût du transport externe, et du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM), d'autres coûts opérationnels directs (autres COD), des coûts d'appui directs (CAD) et des CAI.

autres

d) Contributions en espèces des gouvernements aux dépenses locales

23. Les contributions en espèces des gouvernements aux dépenses locales sont comptabilisées comme recettes lors de la confirmation du montant effectif que doivent verser les gouvernements hôtes conformément à leurs accords avec le PAM touchant l'étendue de leurs responsabilités en ce qui concerne la couverture des dépenses locales.

e) Contributions au titre des coûts appui indirects

24. Les contributions au titre des CAI sont comptabilisées au crédit des fonds correspondants et apparaissent comme virements au Fonds général dans l'État I. Le Conseil a approuvé pour les CAI un taux de recouvrement de 7 pour cent des contributions aux programmes afin de financer les dépenses AAP prévues dans le Plan de gestion pour 2006-2007. Dans le cas des contributions bilatérales et des fonds d'affectation spéciale, les taux de recouvrement des CAI varient entre 3 et 7 pour cent des coûts directs, tandis qu'une commission de service de 4 pour cent est généralement prélevée sur les accords avec les tierces parties (ATP). Dans certains cas, le Directeur exécutif autorise une dérogation au recouvrement des CAI conformément à l'article XIII.4 du Règlement général. Le montant des dérogations au recouvrement des CAI accordées pour l'année s'achevant le 31 décembre 2006 a été de 1,30 million de dollars.

f) Recettes autres que les contributions des donateurs

25. Le produit des placements et des intérêts est comptabilisé comme recettes de l'exercice au cours duquel il est généré. Les recettes correspondant aux primes du Compte d'auto-assurance sont comptabilisées une fois par trimestre, sur la base des estimations de l'activité annuelle, tandis que les recettes provenant de l'indemnité sont comptabilisées une fois réglées les réclamations à l'égard de tierces parties. Les recettes imputables à des comptes spéciaux qui financent l'acquisition de matériel ou de services sont comptabilisées lors de l'établissement des factures correspondant au matériel livré ou aux services fournis. Les autres recettes accessoires sont comptabilisées sur la base de l'exercice dans la mesure où cela peut être déterminé au moyen de l'accord correspondant.

⇒ 2E2. Dépenses

26. Les principes applicables à la comptabilisation des dépenses ont changé à partir du 1er janvier 2006.

27. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil en novembre 2005 au sujet de l'introduction des normes comptables internationales (EB.2/2005/5-C/1), le Secrétariat a informé le Conseil des mesures prises en vue du passage aux normes comptables internationales (2005/EB.2/11) et le Conseil a pris note et a approuvé les informations figurant dans ledit rapport. Le Secrétariat avait également déterminé que certaines améliorations pouvaient



être apportées sans attendre aux normes d'information financière pendant la période de transition. En conséquence, depuis 2006, toutes les dépenses sont comptabilisées lors de la réception des biens et des services correspondants plutôt que sur la base des engagements reflétés dans les bordereaux de commandes.

28. Les dépenses correspondant à des biens et des services reçus et fournis sur la base d'engagements régulièrement contractés sont comptabilisées pendant l'exercice. Lors des exercices biennaux précédents, les dépenses correspondant à des commandes non réglées en fin d'exercice étaient reportées.
29. Conformément aux procédures standard du PAM appliquées dans le cadre du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens et les services, ayant fait l'objet de commandes, sont reçus ou fournis. Les dépenses encourues pendant l'exercice mais n'ayant pas fait l'objet de commandes, comme les dépenses correspondant aux états de paie sont également comptabilisées pendant l'exercice.
30. Les engagements de paiement de biens ou de services qui ont été reçus ou fournis et qui ont fait l'objet d'une facture ou d'un accord formel avec le fournisseur sont appelés comptes créditeurs. Les engagements de paiement de biens ou de services qui ont été reçus ou fournis mais qui n'ont pas été payés ou qui n'ont pas fait l'objet de factures ou d'un accord formel avec le fournisseur sont appelés dépenses reportées.
31. Étant donné la modification apportée à la méthode de comptabilisation des dépenses qui est exposée dans les paragraphes précédents, les commandes en suspens en fin d'exercice se rapportant à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus à la date considérée ne seront plus reportées en fin d'exercice. Toutefois, la valeur des commandes en suspens a été déterminée afin de calculer l'encours des engagements du Programme. Au 31 décembre 2006, le montant des engagements en suspens a été estimé à 496 155 777 dollars (contre 588 013 089 dollars au 31 décembre 2005).
32. Les stocks de produits disponibles au 31 décembre 2006 ne sont pas inclus dans l'inventaire mais sont comptabilisés comme dépenses afférentes aux produits.

2F. Comptabilisation sur la base des coûts standard des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et au personnel du siège

33. Les traitements et indemnités du personnel recruté sur le plan international et du personnel du siège sont fixés en fonction d'un barème prédéterminé de classes généralement appelé coûts standard.
34. Les dépenses de personnel afférentes aux fonctionnaires recrutés sur le plan international et aux fonctionnaires du siège, qu'elles soient financées au titre du budget AAP ou des projets, sont comptabilisées sur la base des coûts standard conformément aux méthodes suivies pour l'exercice 2004–2005 et les exercices antérieurs. Le Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel a été créé pour refléter les variations entre les coûts standard et les dépenses effectives de personnel (voir la Note 13E)
35. Les versements dus à la cessation de service et les indemnités dues en cas de décès, blessure ou maladie imputable au service des agents des services généraux ainsi que le régime d'assurance médicale après la cessation de service des agents des services généraux et du personnel du cadre organique relevant du Règlement du personnel de la FAO sont intégralement comptabilisés (voir Note 12A). Tout engagement concernant le personnel, comme les frais de rapatriement, les montants versés au titre de jours de congé accumulés



et les indemnités de licenciement sont couverts au moyen des sources de financement courantes (voir la Note 12B).

2G. Accords avec les tierces parties

36. Il arrive que le PAM conclue des accords avec des tierces parties dont les activités ne relèvent pas des opérations normales du Programme. Les recettes et décaissements découlant des dites activités apparaissent comme comptes débiteurs ou créditeurs dans le bilan et non dans l'état des recettes et des dépenses du PAM. Les commissions de service perçues sur les accords avec les tierces parties apparaissent sous la rubrique du Fonds général correspondant aux recettes provenant des CAI.

2H. Surestaries et primes de célérité

37. Les surestaries sont les coûts encourus lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises prend plus longtemps que le délai convenu, qui viennent s'ajouter au fret dû à l'armateur. Dans le cas de produits achetés franco à bord, les surestaries dans le port de chargement sont recouvrées du fournisseur des produits alimentaires. En revanche, les surestaries encourues au port de déchargement sont recouvrées de la partie chargée de l'opération, c'est-à-dire soit le gouvernement bénéficiaire, soit l'entreprise de déchargement.

38. Les primes de célérité correspondent aux économies réalisées lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises est achevé avant l'expiration du délai convenu, et les montants correspondants sont déduits du fret dû à l'armateur. Dans le cas des produits achetés franco à bord, les primes de célérité au port de chargement sont payées au fournisseur de produits alimentaires. Les primes de célérité au port de déchargement, toutefois, sont payables soit au gouvernement bénéficiaire, soit à l'entreprise de déchargement.

39. Les montants à recevoir au titre des surestaries apparaissent dans les états financiers nets des primes de célérité payables aux gouvernements ou sous-traitants intéressés.

2I. Fonds pour les prestations dues au personnel

40. Les fonds pour les prestations dues au personnel sont présentés dans l'état des recettes et des dépenses et dans l'état des avoirs et des soldes des fonds et font l'objet d'une note des états financiers (voir la Note 12A). L'excédent du passif sur l'actif apparaît dans les états financiers du PAM sous la rubrique des Montants dus aux fonds pour les prestations dues au personnel (voir la Note 10).

NOTE 3: RESUME DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET DES AJUSTEMENTS

3A. Fonds en espèces détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays

41. Depuis janvier 2005, le PAM a reclassé les fonds d'origine locale, comme l'indique la Note 5, dans la catégorie des fonds d'affectation spéciale ou des accords avec les tierces parties. Les deux dernières catégories de fonds d'origine locale remontant à avant janvier 2005 et détenus à titre fiduciaire, pour un montant de 2,8 millions de dollars au 31 décembre 2006, n'ont pas encore été converties mais doivent l'être d'ici au 30 juin 2007.



3B. Mécanisme d'avances pour les coûts d'appui directs (voir la Note 13C)

42. Le Mécanisme d'avances au titre des CAD apparaît comme réserve sur la base du montant autorisé, déduction faite de l'encours des avances.
43. Depuis 2006, les comptes créditeurs et débiteurs internes faisant l'objet d'une compensation ne sont plus utilisés ou indiqués dans les états financiers.

3C. Ajustement des états financiers de 2004–2005

44. À des fins de comparaison, les ajustements ci-après ont été apportés aux chiffres de 2004–2005 pour tenir compte de la modification des principes comptables applicable au report des dépenses.

a) État I – État des recettes et des dépenses et mouvements des variations des soldes des fonds

(en milliers de dollars)			
	Exercice précédent 2004–2005	Ajustement	Exercice précédent 2004–2005 (chiffres ajustés)
RECETTES			
Contributions sous forme de produits en nature	969 089	–	969 089
Contributions sous forme de services en nature	70 182	–	70 182
Autres contributions	5 138 289	–	5 138 289
Contributions du Bureau du Programme pour l'Iraq	17 022	–	17 022
Contributions en espèces des gouvernements au titre des dépenses locales	3 242	–	3 242
Intérêts –	54 785	–	54 785
Gains ou pertes de change	(37 946)	–	(37 946)
Recettes accessoires	95 463	–	95 463
TOTAL DES RECETTES	6 310 126	–	6 310 126
DÉPENSES			
Produits en nature	978 918	11 976	990 894
Achats de produits	1 813 393	(40 049)	1 773 344
Transport maritime et dépenses connexes	622 471	5 269	627 740
Transport terrestre, entreposage et manutention	1 277 701	(45 206)	1 232 495
Autres coûts opérationnels directs	427 400	(25 279)	402 121
Coûts d'appui directs	672 146	(17 662)	654 484
Administration et appui aux programmes	385 122	7 915	393 037
TOTAL DES DÉPENSES	6 177 151	(103 036)	6 074 115
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	132 975	103 036	236 011
Soldes des fonds en début d'exercice	1 832 054	484 977	2 317 031
Ajustement des contributions	(445 633)	–	(445 633)
Passation par pertes et profits de comptes créditeurs	(4 713)	–	(4 713)
Ajustements d'opération des exercices antérieurs	(89 155)	–	(89 155)
Économies provenant de l'annulation d'engagements d'exercices précédents	1 004	–	1 004
Dotation des réserves	48 213	–	48 213
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	1 474 745	588 013	2 062 758

45. L'ajustement apporté aux dépenses de l'exercice précédent et aux soldes des fonds au début de l'exercice 2004-2005 résulte des modifications apportées à la méthode de comptabilisation des dépenses décrites au paragraphe 2E2. Les montants ajustés représentent: i) la variation du niveau des engagements, par catégorie de coûts, pendant l'exercice biennal 2004-2005, et ii) l'encours des engagements au 31 décembre 2003 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 et aux exercices biennaux antérieurs.

b) État II et État III

46. L'encours des engagements a été réduit d'un montant de 588 013 089 dollars par rapport au montant total des engagements comptabilisés comme dépenses au 31 décembre 2005.

47. Les soldes des fonds ont été majorés d'un montant identique, à savoir 588 013 089 dollars, comme reflété ci-dessus.

48. Le reste des engagements au 31 décembre 2005, soit 8 699 577 dollars, représente les dépenses reportées décaissées en 2006. Le solde d'ouverture des comptes créditeurs a été majoré du même montant (voir la Note 10).

3D. Reclassement du "Pont aérien pour l'Opération Survie au Soudan"

49. Depuis le 1er janvier 2006, le solde du fonds d'affectation spéciale correspondant au pont aérien pour l'Opération Survie au Soudan ainsi que tous les comptes clients dudit fonds ont été transférés au Compte spécial des transports aériens. Ce transfert est reflété dans la différence entre les soldes d'ouverture figurant dans les deux colonnes "Fonds général et comptes spéciaux" et "Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale" (voir la Note 3F).

3E. Bureau du Programme pour l'Iraq

50. Aucune opération n'a été enregistrée en 2006 au titre du Bureau du Programme pour l'Iraq. Les recettes qui apparaissent séparément dans les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005, soit un montant de 17 022 000 dollars, ont été imputées à la rubrique "Autres contributions" de l'État I.

3F. Résumé des changements

51. L'impact sur les soldes des fonds au 31 décembre 2005, par catégorie, a été le suivant:

	(en milliers de dollars)			
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Total PAM
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	1 102 391	161 459	210 895	1 474 745
Ajustement des dépenses de l'exercice biennal 2004-2005	97 865	(1 742)	6 913	103 036
Encours des engagements au 1er janvier 2004	456 336	23 164	5 477	484 977
Solde des fonds transférés des fonds d'affectation spéciale au Fonds général et comptes spéciaux (voir la Note 3D)	-	3 019	(3 019)	-
MONTANT AJUSTÉ DES SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	1 656 592	185 900	220 266	2 062 758



NOTE 4: LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME

52. Les liquidités et les placements à court terme au 31 décembre 2006 se décomposaient comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	31.12.06	31.12.05
Comptes bancaires et liquidités au siège		
Comptes bancaires et comptes du marché monétaire	194 232	100 303
Placements à court terme	895 088	780 211
Total partiel	1 089 320	880 514
Comptes bancaires et liquidités dans les bureaux de pays:		
En monnaies convertibles	40 349	25 065
En monnaies non convertibles	570	1 783
Total partiel	40 919	26 848
TOTAL	1 130 239	907 362

53. Les placements à court terme sont comptabilisés à leur valeur boursière.

54. Les principales considérations en ce qui concerne la gestion des placements, dans l'ordre de priorité, sont la sécurité du principal, la liquidité et le rendement. Les fonds ne peuvent être placés que dans les secteurs ci-après du marché des titres à revenu fixe: liquidités et équivalents, bons du trésor, obligations de sociétés et obligations d'État, titres de sociétés et d'État garantis par des hypothèques, titres garantis par des avoirs et autres titres à revenu fixe.

55. Les placements à court terme sont confiés à trois gestionnaires de fonds qui en assurent une gestion dynamique dans quatre portefeuilles. Pendant l'année, les gestionnaires des fonds ont respecté les normes de qualité minimum des avoirs fixées par le PAM, à savoir A- (ou BBB+ dans le cas de cotations séparées). La qualité moyenne des portefeuilles du PAM pour l'exercice biennal de 2006 a été AA. Les gestionnaires des fonds ont également respecté les directives du PAM en matière de placements et, en particulier, se sont abstenus de placer des fonds pour le compte du PAM dans des sociétés qui produisent, fabriquent ou distribuent des mines terrestres et autres armes antipersonnel.

NOTE 5: LIQUIDITES DETENUES A TITRE FIDUCIAIRE DANS LES BUREAUX DE PAYS

56. Certains fonds générés à l'échelon local par les bureaux régionaux et bureaux de pays du PAM ne sont pas des contributions à des projets relevant des catégories d'activités existantes du Programme mais sont détenus localement à titre fiduciaire par ce dernier. Ces fonds peuvent provenir de la vente de produits impropres à la consommation humaine, de la vente de matériaux d'emballage et d'articles connexes ou des montants recouverts au titre des pertes après livraison. Ils peuvent également provenir de la monétisation de produits ou d'accords conclus entre les bureaux de pays du PAM et les gouvernements locaux. Les fonds monétisés représentent le produit de la vente de denrées alimentaires livrées au



gouvernement bénéficiaire. Les montants indiqués dans les présents états financiers reflètent les éléments d'actif (encaisse et placements à court terme) et de passif au 31 décembre 2006.

57. Conformément aux accords conclus entre les bureaux de pays du PAM et les gouvernements bénéficiaires, la responsabilité de la gestion de ces fonds monétisés et des autres fonds d'origine locale incombe au PAM, et lesdits fonds sont par conséquent administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du Programme. Selon les dispositions des accords de fiducie, l'utilisation de ces fonds doit être vérifiée par des vérificateurs externes des comptes sélectionnés et nommés par la direction du projet dont il s'agit. L'utilisation des fonds est également vérifiée par les vérificateurs internes et le Commissaire aux comptes du PAM pendant le cycle normal d'audit.
58. Aux termes des directives existantes, tous les fonds d'origine locale antérieurs à janvier 2005 devaient être convertis et comptabilisés au titre soit de fonds d'affectation spéciale, soit d'accords avec des tierces parties. Au 31 décembre 2006, tous les bureaux de pays sauf deux ont converti leurs fonds d'origine locale en fonds d'affectation spéciale ou accords avec des tierces parties. Les deux derniers bureaux de pays devraient achever la conversion en fonds d'affectation spéciale de ces fonds d'origine locale d'ici à juin 2007.
59. Les fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays au 31 décembre 2006 se décomposaient comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	31.12.06	31.12.05
AVOIRS		
Fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays:		
En monnaies convertibles	2 562	20 463
En monnaies non convertibles	278	115
Total	2 840	20 578
ENGAGEMENTS		
Fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays	2 840	20 578
Total	2 840	20 578



NOTE 6: COMPTES DEBITEURS

60. Les comptes débiteurs au 31 décembre 2006 se décomposaient comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	31.12.06	31.12.05
Montants à recevoir de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations au titre d'accords avec des tierces parties	5 779	-
Surestaries à recevoir des gouvernements bénéficiaires et des fournisseurs	-	1 451
Avances aux fournisseurs	63 207	93 131
Intérêts à recevoir sur le Compte spécial des prêts et des placements	49 616	47 495
Avances au personnel	17 678	21 136
Comptes débiteurs des bureaux de pays	2 745	10 019
Indemnités d'assurance à recevoir	13 550	23 657
Intérêts échus	3 867	3 866
Remboursements de la TVA	6 048	4 059
Autres comptes débiteurs	3 746	8 189
Montants à recevoir du PNUD*	5 492	6 056
Avances aux projets au titre du préfinancement	14 443	57 567
Montants à recevoir du Mécanisme d'avances pour les CAD		10 521
Total partiel	186 171	287 147
Moins écritures à annuler		
Avances aux projets au titre du préfinancement	14 443	57 567
Mécanisme d'avances pour les CAD	-	10 521
Total	171 728	219 059

*Le PNUD fournit tous les mois aux bureaux de pays de PAM des services de gestion des états de paie, de paiements et autres pour lesquels le PAM avance des fonds au PNUD chaque mois ou en fonction des besoins. Les avances du PAM au PNUD s'entendent nettes des opérations financières assurées par le PNUD. En 2006, le PAM a analysé les opérations signalées par le PNUD pour 2006 et les années antérieures. Sur la base de cette analyse et après confirmation par les bureaux de pays du PAM, les opérations d'une valeur approximative de 4,9 millions de dollars ont été soumises au PNUD pour analyse et ajustement, le cas échéant. Le PAM établira un rapprochement global des comptes du PNUD dès qu'il sera parvenu à un accord avec celui-ci au sujet des opérations valides. Le PNUD et le PAM travaillent en étroite coordination pour faciliter le rapprochement des comptes.

61. Depuis 2006, les montants avancés au titre du Mécanisme d'avances pour les CAD aux fins de l'exécution de projets et les montants remboursés à ce titre sont comptabilisés directement comme virements aux réserves ou dotation des réserves (voir la Note 13C).

NOTE 7: CONTRIBUTIONS A RECEVOIR

62. Les contributions à recevoir au 31 décembre 2006 reflétaient les opérations ci-après:



ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2006
(en milliers de dollars)

Description	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités			Fonds général et comptes spéciaux			Total			Exercice précédent
	En nature	Autres	Total	En nature	Autres	Total	En nature	Autres	Total	2004-2005
Solde des contributions à recevoir au 31 décembre 2005	244 600	1 044 101	1 288 701	460	29 627	30 087	245 060	1 073 728	1 318 788	1 748 600
Plus (moins):										
Nouvelles contributions	386 856	2 196 003	2 582 859	553	30 622	31 175	387 409	2 226 625	2 614 991	5 077 343
Recettes	(441 585)	(2 102 429)	(2 544 014)	(752)	(37 236)	(37 988)	(442 337)	(2 139 665)	(2 582 002)	(5 127 313)
Réduction de la valeur des contributions à recevoir	(4 834)	(94 330)	(99 164)	(261)	(895)	(1 156)	(5 095)	(95 225)	(100 320)	(266 325)
Passation par pertes et profits des contributions à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 843)
Ajustements de l'exercice précédent	262	718	980	-	154	154	262	872	1 134	(84 364)
Autres ajustements	(703)	(357)	(1 060)	-	(1 467)	(1 467)	(703)	(1 824)	(2 527)	(26 310)
Total partiel	(60 004)	(395)	(60 399)	(460)	(8 822)	(9 282)	(60 464)	9 217	69 681	(429 812)
Solde des contributions à recevoir au 31 décembre 2006	184 596	1 043 706	1 228 302	-	20 805	20 805	184 596	1 064 511	1 249 107	1 318 788



63. Pour ce qui est des années de confirmation des contributions annoncées, 72 pour cent et 20 pour cent des contributions à recevoir sont imputables à 2006 et 2005 respectivement, et 8 pour cent à 2004 et aux années précédentes, comme l'indique le tableau ci-après.

ANCIENNETÉ DES CONTRIBUTIONS À RECEVOIR				
	31.12.06		31.12.05	
	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)	%
Année de confirmation des contributions annoncées:				
2006	898,6	72,0	-	-
2005	250,0	20,0	946,0	71,7
2004	42,9	3,4	142,4	10,8
2003	45,2	3,7	144,0	10,9
2002 et années antérieures	12,4	0,9	86,4	6,6
Total	1 249,1	100,0	1 318,8	100,0

NOTE 8: PLACEMENTS A LONG TERME

64. Les placements à long terme sont des placements en *Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities* (STRIPS) du Trésor des États-Unis, qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont censés être détenus jusqu'à échéance. Le coût total des STRIPS restants au 31 décembre 2006 était de 56 788 409 dollars, montant représentant les portions à court terme et à long terme des placements. Au 31 décembre 2006, le total de leur valeur boursière, était de 82 780 620 dollars. Les portions à court terme et à long terme des placements en STRIPS ne sont pas présentées comme dans les notes afférentes aux États financiers de l'exercice biennal 2004-2005, l'intention étant de refléter le coût d'acquisition de la partie à long terme des placements plutôt que la valeur totale des STRIPS. Au 31 décembre 2006, le coût des STRIPS se décomposait comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	31.12.2006	31.12.2005
Valeur des STRIPS au 31 décembre	56 788	58 504
Portion venant à échéance dans moins de 12 mois et incluse dans les placements à court terme	1 620	1 716
Portion à long terme venant à échéance dans plus d'un an	55 168	56 788

65. Les *Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities* (STRIPS) sont des titres de placement du Trésor des États-Unis achetés en septembre 2001 qui viennent à échéance dans 30 ans, en 2032, pour garantir le paiement des intérêts et du principal d'un prêt de produits conclu avec un organisme gouvernemental (voir la Note 18G).



NOTE 9: BATIMENTS ET MATERIEL, MOBILIER ET VEHICULES

66. Le coût des bâtiments, du matériel, du mobilier et des véhicules est imputé aux dépenses et n'est pas capitalisé (voir la Note 2.D.2). Leur coût historique total au 31 décembre 2006 était de 245 123 982 dollars (201 136 285 dollars au 31 décembre 2005).
67. Durant l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2006, la valeur des immobilisations acquises a représenté 57 886 394 dollars et celle des immobilisations passées par pertes et profits 13 898 697 dollars.

NOTE 10: COMPTES CREDITEURS

68. Les comptes créditeurs au 31 décembre 2006 se décomposaient comme suit:

	(en milliers de dollars)	
	31.12.06	31.12.05
Comptes créditeurs des fournisseurs	100 436	136 940
Comptes créditeurs au titre des accords avec des tierces parties:		
Montants dus à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations	-	26 707
Régime préférentiel de transport	5 422	6 152
Primes de célérité, déduction faite des surestaries	1 877	130
Indemnités d'assurance dues à des donateurs	27 036	21 794
Montants dus à des donateurs au titre de projets clos	61 364	40 769
Montants dus au titre de la TVA	6 285	4 107
Comptes de compensation de la Trésorerie	1 453	12 154
Autres comptes créditeurs	14 526	35 357
Montants à verser aux fonds pour les prestations dues au personnel (voir la Note 12A)	2 820	3 953
Avances à des projets au titre du préfinancements	14 443	57 567
Dépenses reportées	61 474	8 700*
Avances au titre des CAD à recouvrer sur les fonds des projets	-	10 521
Total partiel	297 136	364 851
Moins écritures à annuler:		
Avances à des projets au titre du préfinancement	14 443	57 567
Avances au titre des CAD à recouvrer sur les fonds des projets	-	10 521
TOTAL	282 693	296 763

*Dépenses reportées décaissées en 2006.



69. Depuis 2006, les montants avancés au titre du Mécanisme d'avances pour les CAD aux fins de l'exécution de projets et les montants remboursés à ce titre sont comptabilisés directement comme virements aux réserves ou dotation des réserves (voir la Note 13C).

NOTE 11: PRET DU FONDS CENTRAL D'INTERVENTION POUR LES URGENCES HUMANITAIRES

70. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est un mécanisme de trésorerie de l'Organisation des Nations Unies qui a pour but de combler les déficits entre les besoins et le financement disponible. Le Fonds est financé par les donateurs, et les prêts sont mis à la disposition des entités opérationnelles du système des Nations Unies sans intérêt. Selon le règlement, les institutions emprunteuses doivent rembourser les prêts accordés par le Fonds dans un délai d'un an.
71. En 2006, il a été accordé un prêt de 18 millions de dollars au titre du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pour financer les opérations au Soudan. Des remboursements de 6 millions de dollars et de 12 millions de dollars ont été effectués en juillet et octobre 2006, respectivement.

NOTE 12: ENGAGEMENTS A L'EGARD DU PERSONNEL

12A. Fonds pour les prestations dues au personnel

72. Les fonctionnaires du PAM répondant aux conditions requises ont droit à certaines prestations à leur cessation de service. Ces futures prestations sont financées par trois instruments, à savoir le Plan d'assurance-maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du plan d'indemnisation. Une étude actuarielle fondée sur des hypothèses démographiques spécifiques au PAM a été faite en décembre 2006 pour déterminer la valeur actuelle des engagements cumulés au 31 décembre 2006.

⇒ 12A1. Définitions

73. Le Plan d'assurance-maladie après la cessation de service permet aux fonctionnaires à la retraite et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan d'assurance médicale de base. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2006 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au 31 décembre 2006 au titre du Plan d'assurance-maladie étaient de 111 637 414 dollars au 31 décembre 2006.
74. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2006 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au 31 décembre 2006 au titre de ce régime étaient de 16 856 886 dollars.
75. Le Fonds de réserve du plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2006 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au titre du Fonds de réserve du plan d'indemnisation au 31 décembre 2006 étaient de 3 650 380 dollars.



12A2. État des recettes et des dépenses

76. L'état des recettes et des dépenses de ces trois plans pour l'année s'achevant le 31 décembre 2006 est indiqué ci-après:

	(en milliers de dollars)	
	2006	Exercice précédent 2004-2005
RECETTES		
Revenu des placements (net des frais de placement)	8 257	12 330
Contributions du PAM	10199	3 420
Gain/perte résultant de la réévaluation	176	(84)
Total des recettes	18 632	15,666
DÉPENSES		
Paiements de prestations	3 217	3 411
Droits actuariels	45	67
Total des dépenses	3 262	3 478
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		
	15 370	12 188
Solde des Fonds en début de période	79 550	67 362
SOLDE DES FONDS EN FIN DE PÉRIODE	94 920	79 550

⇒ 12A3. État des actifs et des soldes des Fonds

77. L'on trouvera ci-après l'état des actifs et des soldes des fonds des trois plans pour l'année se terminant le 31 décembre 2006:

	(en milliers de dollars)	
	31.12.06	31.12.05
ACTIFS		
Montants dus par le PAM (voir la Note 10)	2 820	3 953
Placements:		
Obligations	48 877	42 549
Actions	43 223	33 048
	92 100	75 597
Total des actifs	94 920	79 550
SOLDE DES FONDS		
Solde des fonds	94 920	79 550



78. Les fonds pour les prestations dues au personnel sont regroupés et placés à long terme par deux gestionnaires. Les portefeuilles de placements se composent de 60 pour cent d'obligations mondiales et de 40 pour cent d'actions mondiales, pourcentages fondés sur l'étude de gestion des avoirs et des engagements qui a été réalisée. Les portefeuilles confiés aux gestionnaires des fonds sont administrés conformément aux instructions spécifiques qui leur ont été données à cette fin.
79. Les placements des fonds pour les prestations dues au personnel sont comptabilisés à leur valeur boursière.

⇒ 12A4. *Excédent des engagements actuariels sur l'actif*

80. Au 31 décembre 2006, la valeur totale de l'actif des fonds pour les prestations dues au personnel était inférieure de 37,2 millions de dollars aux engagements actuariels, sur la base de l'évaluation actuarielle de 2006. Ce chiffre se décompose comme suit:

		(en dollars)
Valeur totale de l'actif au 31 décembre 2006		94 920 045
Moins engagements cumulés sur la base de l'évaluation actuarielle de 2006:		
Plan d'assurance-maladie après la cessation de service	111 637 414	
Régime des indemnités pour cessation de service	16 856 886	
Fonds de réserve du plan d'indemnisation	3 650 380	132 144 680
Excédent des engagements actuariels sur l'actif		37 224 635

81. Le montant des engagements cumulés au titre de services passés a atteint 132 144 680 dollars au 31 décembre 2006 (contre 111 208 091 dollars au 31 décembre 2005). Dans le cas du Plan d'assurance-maladie après la cessation de service, le montant des engagements cumulés s'est accru par suite: i) de l'acquisition par les fonctionnaires en exercice d'une année de service supplémentaire aux fins de la couverture de l'assurance-maladie; ii) d'une augmentation du coût prévu des demandes de remboursement de frais médicaux et des frais d'administration; et iii) d'une augmentation du coût des services médicaux plus forte que celle prise comme hypothèse. Sur le plan comptable, l'augmentation des engagements due à ces facteurs est compensée en partie par une augmentation du taux d'actualisation.
82. En ce qui concerne le Régime des indemnités pour cessation de service et le Plan d'indemnisation, l'accroissement des engagements imputables à des services passés résulte principalement d'une augmentation plus forte que prévu des traitements des agents des services généraux basés à Rome, et d'une modification du montant mensuel des prestations servies aux participants au plan respectivement.

12B. Indemnités à la cessation de service

83. Les indemnités à la cessation de service sont essentiellement les indemnités de rapatriement, le remboursement des frais de voyage et de déménagement, les indemnités de licenciement, les indemnités dues en cas de décès et les montants dus au titre des jours de congé accumulés. Les engagements correspondants ne sont pas couverts, mais le PAM



peut, en l'absence de compressions significatives d'effectifs, couvrir les engagements statutaires correspondants sur une longue période.

84. Au 31 décembre 2006, le montant estimatif des engagements du Programme relatifs au personnel du cadre organique et aux agents des services généraux en poste à Rome au titre des jours de congé accumulés et des indemnités de licenciement était de 17 900 649 dollars (16 798 747 dollars au 31 décembre 2005). Les engagements relatifs au personnel sur le terrain qui, sur le plan administratif, relèvent du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont estimés à 13 521 935 dollars (21 742 734 dollars au 31 décembre 2005) au titre des indemnités de licenciement et des jours de congé accumulés. Les engagements conditionnels ne sont pas reflétés dans les comptes mais sont comptabilisés lorsqu'ils sont réglés.

12C. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

85. Le PAM est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour financer les pensions, les indemnités en cas de décès et d'invalidité et les prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de retraite par capitalisation. L'obligation financière de l'organisation à l'égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation statutaire qui lui est prescrite au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir un déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Au moment où le présent rapport a été élaboré, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.
86. Selon la dernière évaluation de l'Actuaire conseil, qui remonte au 31 décembre 2005, il existait un excédent actuariel représentant 1,29 pour cent de la rémunération soumise à retenue pour pension.

NOTE 13: RESERVES

87. Les réserves sont établies par le Conseil d'administration comme mécanismes de couverture et/ou de financement d'activités spécifiques dans des conditions déterminées. Il existe actuellement les réserves suivantes:

	(en milliers de dollars)		
	Note	31.12.06	31.12.05
Réserve opérationnelle	13A	51 075	57 000
Compte d'intervention immédiate	13B	67 210	30 768
Mécanisme d'avances pour les CAD	13C	27 510	49 479
Fonds de péréquation des dépenses AAP	13D	57 996	122 106
Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel	13E	-	-
TOTAL		203 791	259 353



88. Le mouvement net des réserves pendant l'année achevée le 31 décembre 2006 peut être résumé comme suit:

	(en milliers de dollars)
Solde au 1er janvier 2006	259 353
Réduction des réserves en 2006:	
Virements nets des réserves (Note 17B)	(72 004)
Variation des contributions au CII en 2006 (montant net)	16 442
Montant total net de la réduction	<u>(55 562)</u>
Solde au 31 décembre 2006	<u>203 791</u>

13A. Réserve opérationnelle et préfinancement

89. Conformément à l'article 10.5 du Règlement financier, le Fonds général doit comprendre une Réserve opérationnelle qui sert à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources.
90. À sa trente-huitième session, en 1994, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, prédécesseur du Conseil, a décidé de fixer le montant de la Réserve opérationnelle à 57 millions de dollars. La Réserve opérationnelle est demeurée à ce niveau depuis lors.
91. En mars 2004, le Conseil a approuvé l'utilisation de la Réserve opérationnelle pour financer sur la base des contributions escomptées cinq projets pilotes réalisés dans le cadre de l'Examen des procédures de l'Organisation (2004/EB.1/8).
92. En février 2005, le Conseil a approuvé les décisions ci-après visant à améliorer les politiques et procédures qui régiront l'octroi d'avances sur des contributions prévues: (2005/EB.1/7):
- l'établissement d'un plafond de préfinancement de 180 millions de dollars en vertu de l'article 10.8 (tel que modifié ci-dessous) du Règlement financier afin de permettre au Directeur exécutif d'assurer un financement continu des projets en attendant la confirmation des contributions prévues, dans les limites des paramètres de gestion des risques établis;
 - les modifications correspondantes à apporter à l'article 10.6 du Règlement financier pour que la Réserve opérationnelle puisse être utilisée dans les cas où une avance de préfinancement est faite sans que les contributions prévues pour garantir le remboursement de l'avance se matérialisent;
 - le préfinancement des opérations n'excéderait jamais 80 pour cent des revenus prévus pour un projet donné;
 - toutes "pertes " seraient passées en charges au moment où elles surviennent, mais avec un plafond annuel de 20 millions de dollars;
 - le Secrétariat limiterait la mise en œuvre du préfinancement des opérations à sept pays en 2005.
93. En 2006, le Directeur exécutif a approuvé la passation en charges de l'encours du préfinancement accordé pour l'exécution d'un des projets pilotes en janvier 2005. Sur le montant initial du prêt de 15,8 millions de dollars, le Comité du crédit du PAM a déterminé qu'un montant de 5,9 millions de dollars ne pourrait pas être recouvré compte tenu: i) de l'ancienneté du prêt; ii) de la situation des recettes du projet; et iii) de la dégradation de la



qualité de la garantie ainsi que des recettes servant de garantie. Le prêt, accordé sur la base de contributions prévues qui ne se sont jamais matérialisées, a été passé en charges et le montant correspondant a été imputé à la Réserve opérationnelle, ce qui a ramené le niveau de celle-ci de 57 millions à 51,1 millions de dollars.

94. L'article 10.6 du Règlement financier stipule que les montants prélevés sur la Réserve opérationnelle lui sont reversés dès que possible au moyen des contributions reçues aux fins pour lesquelles le prélèvement a été effectué. À la fin de chaque exercice, le Directeur exécutif détermine, le cas échéant, les contributions prévues ou confirmées qui sont irrécouvrables et au titre desquelles des dépenses ont été encourues, et demande au Conseil d'approuver la reconstitution de la Réserve opérationnelle au moyen de la partie non affectée du Fonds général. Ces demandes sont formulées au moment de la présentation des comptes vérifiés de l'exercice biennal.
95. Au 31 décembre 2006, le montant total des avances accordées pour l'exécution des projets du PAM au titre du Mécanisme de préfinancement représentait 14 442 750 dollars (voir les Notes 6 et 10), comme indiqué ci-dessous:

(en milliers de dollars)	
Solde au 1er janvier 2006	57 567
Plus (moins):	
Avances accordées pendant l'année	40 749
Remboursements de projets	(77 948)
Remboursement sur la Réserve opérationnelle du prêt de préfinancement pour la République démocratique du Congo	(43 124)
	(5 925)
Solde au 31 décembre 2006	14 443

13B. Compte d'intervention immédiate

96. Le Compte d'intervention immédiate (CII) a été créé en décembre 1991 par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire comme compte de caisse des fonds du Programme pour servir de mécanisme souple de mobilisation de ressources et permettre ainsi au Programme de procéder rapidement à l'achat de vivres et à la livraison de l'aide alimentaire nécessaires pour répondre à des besoins urgents. En novembre 1995, le Conseil a décidé de regrouper le Mécanisme d'autorisation de services logistiques d'urgence et le CII pour que ce dernier puisse servir à financer des coûts non liés à l'aide alimentaire. En octobre 2004, le Conseil a approuvé un niveau minimal annuel du CII de 70 millions de dollars (décision 2004/EB.3/31).
97. Le CII est alimenté par les contributions des donateurs et, avec le consentement des donateurs intéressés, par les primes d'assurance dues pour les pertes de produits et par les intérêts produits par le placement des fonds dus aux donateurs au titre de programmes bilatéraux.
98. Au 31 décembre 2006, le solde du CII était de 67 209 750 dollars (30 768 279 dollars au 31 décembre 2005). Les mouvements enregistrés pendant la période annuelle se terminant le 31 décembre 2006 ont été les suivants:



	(en milliers de dollars)	
	2006	2005
Solde au 1er janvier	30 768	32 671
Plus (moins):		
Financement provenant du Compte de péréquation AAP*		20 000
Reconstitutions – nouvelles contributions	20 000	43 472
Remboursements –montants recouvrés au titre des projets	32 352	95 831
Montants utilisés pour des projets	123 963	
	(139 873)	(161 206)
Solde au 31 décembre	67 210	30 768

* En juin 2006, le Conseil a, à titre exceptionnel, approuvé la reprogrammation au profit du CII d'un montant de 20 millions de dollars provenant du Compte de péréquation AAP (2006/EB.A/16).

13C. Mécanisme d'avances pour les coûts d'appui directs

99. En janvier 1999, le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général comme mécanisme de garantie des avances faites en cas de besoin au titre des CAD afin de permettre au Directeur exécutif de continuer à assurer le financement de ces coûts en attendant la confirmation des contributions. Le Mécanisme d'avances pour les CAD est l'instrument de garantie de l'exécution des projets en attente de contributions aux CAD.
100. À sa troisième session ordinaire d'octobre 2003, le Conseil a approuvé la mise en réserve d'un montant de 60 millions de dollars pour le Mécanisme d'avances pour les CAD (2003/EB.3/6).
101. Les mouvements du Mécanisme d'avances pour les CAD enregistrés pendant la période annuelle se terminant au 31 décembre 2006 ont été les suivants:

	(en milliers de dollars)
Solde au 1er janvier 2006	49 479
Plus (moins):	
Avances à des projets – nettes des remboursements	(21 969)
Solde au 31 décembre 2006	27 510

102. Les montants nets virés du Mécanisme d'avances pour les CAD sont inclus dans les fonds alloués aux différentes catégories d'activités. Les montants avancés et recouvrés durant l'année se terminant au 31 décembre 2006 ont été les suivants:



	(en milliers de dollars)	
	31.12.06	31.12.05
Solde au 1 ^{er} janvier	10 520	15 934
Plus avances faites pendant l'exercice biennal	69 276	186 738
Moins recouvrements d'avances	(47 307)	(192 152)
Solde au 31 décembre	32 489	10 520
ANCIENNETÉ DES AVANCES:		
2006	25 600	–
2005	5 589	9 182
2004 et années précédentes	1 300	1 338
TOTAL	32 489	10 520

13D. Compte de péréquation AAP

103. Le Compte de péréquation AAP est une réserve qui a été constituée en 2002 pour couvrir les différences éventuelles entre les recettes provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP au cours d'un exercice biennal donné. Pour 2006, les mouvements de ce compte ont été les suivants:

	(en milliers de dollars)
Solde au 1er janvier 2006	122 106
Moins utilisation:	
Approuvé par le Conseil:	
Projet relatif à la mise en application des normes IPSAS *	(3 700)
Virement au CII *	(20 000)
Projet WINGS II **	(15 000)
Autres virements au Fonds des immobilisations **	(5 000)
Gestion axée sur les résultats ***	(3 500)
Renforcement de la gestion financière***	(2 000)
Variations des dépenses de personnel****	(14 910)
Solde au 31 décembre 2006	57 996

* 2006/EB.A/16

** 2005/EB.2/9 (v)

*** 2005/EB.2/9 (vi)

**** 2007/EB.1/5 (i)

13E. Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel

104. Les dépenses de personnel sont calculées sur la base des coûts standard lors de l'élaboration du budget. À la fin de l'exercice, toutes les variations positives entre les coûts standard et les dépenses effectives sont imputées au Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel du Fonds général, comme indiqué dans l'État II.

105. Pendant la première année de l'exercice biennal 2006-2007, le montant effectif des dépenses de personnel a dépassé de 35,8 millions de dollars celui des coûts standard. Cette différence est imputable: i) aux modifications apportées au barème des traitements; ii) aux changements intervenus en ce qui concerne le montant, la périodicité et le nombre d'indemnités dues au personnel; iii) au changement de l'échelon moyen des différentes



classes; iv) à la variation du nombre et du coût des réaffectations de personnel; et v) aux variations des taux de change.

106. Ce montant de 35,8 millions de dollars, qui équivaut à un surcroît de dépenses de personnel, a été imputé comme dépenses au budget AAP et au Fonds général.

NOTE 14: COÛTS D'APPUI

107. Les coûts d'appui directs (CAD) et les dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP) pour l'année se terminant au 31 décembre 2006 se décomposent comme suit:

COÛTS D'APPUI: CAD ET AAP POUR L'ANNÉE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2006 (en milliers de dollars)							
	Catégorie d'activités CAD	Fonds général et comptes spéciaux			Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	Total	Exercice précédent 2004-2005 (ajusté)
		AAP	CAD	Total			
Dépenses de personnel*	215 135	176 166	43 524	219 690	31 187	466 012	769 194
Dépenses hors personnel	79 767	34 492	18 901	53 393	6 804	139 964	278 326
Total des coûts d'appui	294 902	210 658	62 425	273 083	37 991	605 976	1 047 520

Analyse du total:				(en milliers de dollars)	
	Total	Moins: Élimination	Solde		
Coûts d'appui directs:					
Catégories d'activités CAD	298 730	3 828	294 902		
Fonds général et comptes spéciaux	62 597	172	62 425		
Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	38 111	120	37 991	395 318	
Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	211 573	915		210 658	
Total	611 011	5 035		605 976	

* L'expression "dépenses de personnel" englobe les dépenses afférentes aux services fournis par les fonctionnaires du PAM, les consultants et les autres agents titulaires d'engagements de courte durée. Les chiffres susmentionnés ne comprennent pas 8,6 millions de dollars de dépenses de personnel correspondant à l'année 2006 (12,6 millions de dollars en 2004-2005) qui ont été encourues et comptabilisées sous la rubrique des autres COD, ce qui porte le montant total des dépenses de personnel pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2006 à 474,6 millions de dollars (781,8 millions de dollars en 2004-2005). Il a également été encouru au titre des coûts de TTEM certaines dépenses de personnel qui n'ont pas pu être identifiées avec précision, dans la mesure où les montants correspondants sont versés directement aux bureaux extérieurs sans passer par les états de paie. Le montant total des dépenses d'appui s'entend déduction faite de 5,0 millions de dollars (26,24 millions de dollars en 2004-2005) qui a été éliminé des 606 millions de dollars (1 047,5 millions de dollars en 2004-2005) de dépenses d'appui indiqué dans l'État I.



NOTE 15: AJUSTEMENTS DE CONTRIBUTIONS

108. Les ajustements de contributions sont les opérations réalisées pendant la période (de janvier à décembre 2006) qui ne sont pas considérées comme faisant partie des recettes et des dépenses courantes. Pendant l'année se terminant au 31 décembre 2006, ces opérations se décomposent comme suit:

(en milliers de dollars)					
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	Total des Fonds du PAM	Exercice précédent 2004–2005
Reprogrammation de soldes de fonds non utilisés	25 119	–	–	25 119	79 194
Montants remboursés au titre de soldes de fonds non utilisés	1 562	–	52 791	54 353	56 496
Montants remboursables au titre de soldes de fonds non utilisés	6 054	–	–	6 054	40 769
Passation par pertes et profits de contributions à recevoir	–	–	–	–	2 843
Ajustement de la valeur des contributions à recevoir	99 164	1 156	–	100 320	266 331
Total	131 899	1 156	52 791	185 846	445 633

109. L'on entend par reprogrammation l'utilisation des fonds excédentaires provenant de projets financièrement clos.

110. Les montants remboursés et remboursables représentent les fonds non dépensés provenant de projets financièrement clos. Les montants remboursés sont les fonds restitués aux donateurs et les montants remboursables sont les fonds qui ont été mis en réserve comme étant dus aux donateurs (voir la Note 10). Lorsque les donateurs demandent que les fonds en question soient virés à leurs comptes généraux bilatéraux, ces virements sont comptabilisés comme remboursements.

111. Une provision pour créance douteuse est constituée lorsqu'une contribution à recevoir a été considérée comme pouvant être engagée et que des dépenses ont déjà été encourues mais qu'il est peu probable que la contribution soit reçue. Les provisions exigent un virement du Fonds général et doivent être approuvées par le Directeur exécutif dès lors que leur montant dépasse 5 000 dollars.

112. Lorsqu'une contribution a été comptabilisée comme recette et que la contribution a été versée mais qu'il n'a pas été encouru de dépenses et que le montant à recevoir n'est plus nécessaire pour l'exécution du projet correspondant ou n'est plus disponible, la contribution est réduite.



NOTE 16: OPERATIONS D'EXERCICES PRECEDENTS

16A. Ajustements d'opérations d'exercices précédents

113. Les ajustements d'opérations d'exercices précédents affectent les recettes et les dépenses d'exercices antérieurs mais pas des exercices en cours. Les ajustements opérés en 2006 (de janvier à décembre) ont été les suivants:

	(en milliers de dollars)			
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	Total des Fonds du PAM
Ajustements d'opérations d'exercices précédents	(982)	(155)	(346)	(1 483)
Élimination des GR/IR et autres comptes débiteurs nuls	–	(3 899)	–	(3 899)
Remboursement de FITTEST à la Banque mondiale	–	4 095	–	4 095
Ajustement du produit des intérêts de 2005 sur les placements à long terme précédemment imputés au Compte spécial	–	6 309	–	–
Ajustement du produit des intérêts de 2005 sur les placements à long terme à imputer au Fonds général	–	(6 309)	–	–
Remboursement du solde du projet Iraq-CII	–	440	–	440
Frais bancaires imputables à différentes catégories d'activités précédemment imputées aux dépenses du Fonds général	889	(889)	–	–
Solde du projet Iraq-Opération d'urgence	(8 256)	–	8 256	–
Recettes CAI	1 798	(1 903)	105	–
Divers	–	(326)	–	(326)
Total	(6 551)	(2 637)	8 015	(1 173)

16B. Économies provenant de l'annulation d'engagements d'exercices précédents

114. En application de la nouvelle politique comptable, depuis 2006, les dépenses ne sont plus comptabilisées lorsqu'elles ont été engagées mais lorsque les biens et services correspondants ont été livrés ou fournis, il n'y aura plus d'économies imputables à l'annulation d'engagements de l'exercice précédent.



NOTE 17: VIREMENTS DE FONDS

17A. Virements entre Fonds et comptes

115. À la fin de l'année se terminant au 31 décembre 2006, les virements effectués entre Fonds et comptes ont été les suivants:

	(en milliers de dollars)			
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et fonds d'affectation spéciale	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Total
Virements des:				
Fonds alloués aux différentes catégories d'activités -				
Interventions prolongées de secours et de redressement	144 044	–	–	144 044
Secours d'urgence	316 346	–	–	316 346
Fonds général et comptes spéciaux -				
Autres virements du Fonds général	–	5 215	–	5 215
Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs aux différentes catégories d'activités	–	4 695 732	–	4 695 732
Contributions multilatérales et contributions non allouées aux différentes catégories d'activités	–	2 854 437	–	2 854 437
Fonds AAP 2006	–	2 683 010	–	2 683 010
Centre logistique commun des Nations Unies	–	3 180	–	3 180
Total partiel	460 390	10 241 574	–	10 701 964
Virements aux:				
Fonds alloués aux différentes catégories d'activités				
Projets de développement	2 534 447	–	–	2 534 447
Interventions prolongées de secours et de redressement	2 714 404	–	–	2 714 404
Secours d'urgence	1 283 182	–	–	1 283 182
Opérations spéciales	35 797	–	–	35 797
Fonds général et comptes spéciaux				
Fonds AAP 2006 (recettes CAI)	–	982 339	–	982 339
Marche mondiale contre la faim	–	2 642 910	–	2 642 910
Élimination de la faim chez les enfants et Prix pour la logistique	–	40 100	–	40 100
Forum interorganisations sur le parc commun de véhicules	–	3 180	–	3 180
Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale -				
Soldes de projets clos	–	–	465 605	465 605
Total partiel	6 567 830	3 668 529	465 605	10 701 964
Montant net des virements entre fonds et comptes	6 107 440	(6 573 045)	465 605	–

116. Ces virements sont sans incidence sur le montant total des fonds affectés.



17B. Virements aux réserves/dotation des réserves

117. Le montant net des dotations des réserves, soit 72 003 798 dollars, se décomposait comme suit:

	(en dollars)		Total
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et fonds d'affectation spéciale	
Virements des réserves:			
Du Mécanisme d'avances pour les CAD à des projets – montant net	21 968 479	–	21 968 479
Du Compte de péréquation AAP vers CII:	–	20 000 000	20 000 000
Projet relatif à l'application des normes IPSAS	–	3 700 000	3 700 000
Projet WINGS II	–	15 000 000	15 000 000
Autres virements du Fonds des immobilisations	–	5 000 000	5 000 000
Gestion axée sur les résultats	–	3 500 000	3 500 000
Renforcement de la gestion financière	–	2 000 000	2 000 000
Variations des dépenses de personnel	–	14 910 057	14 910 057
Prêt de préfinancement – Réserve opérationnelle	5 925 262	–	5 925 262
Total partiel	27 893 741	64 110 057	92 003 798
Virement aux réserves:			
Du Compte de péréquation AAP –au CII	–	(20 000 000)	(20 000 000)
Total partiel	–	(20 000 000)	(20 000 000)
Montant net des virements des réserves	27 893 741	44 110 057	72 003 798

NOTE 18: FONDS GENERAL ET COMPTES SPECIAUX

118. Le Fonds général et les comptes spéciaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 reflètent les opérations indiquées aux pages suivantes.

119. Les contributions en nature sous forme de services reçues de différents donateurs ont été exclues, n'ayant pas pu être évaluées conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.



**FONDS GÉNÉRAL ET COMPTES SPÉCIAUX: DÉCOMPOSITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE SE TERMINANT EN DÉCEMBRE 2006 (en milliers de dollars)**

	Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	Contributions en espèces de contrepartie des gouvernements	Initiatives spécifiques de renforcement des capacités	Projet relatif aux normes IPSAS	Fonds des immobilisations	Contributions en nature du secteur privé	Contributions multilatérales et sans emploi spécifique	Autres contributions au Fonds général	Total du Fonds général	Total des comptes spéciaux	Total des fonds du PAM
RECETTES											
Contributions en nature sous forme de services	-	-	-	-	-	490	(154)	-	336	217	553
Autres contributions	-	-	-	-	-	-	12 203	257	12 460	16 835	29 295
Contributions en espèces des gouvernements au titre des dépenses	-	1 327	-	-	-	-	-	-	1 327	-	1 327
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	36 498	36 498	6 901	43 399
Gains ou pertes de change	4 949	-	(2)	-	(66)	-	(306)	2 397	6 972	428	7 400
Recettes accessoires	-	-	-	-	-	-	-	6 290	6 290	75 740	82 030
Virement au Fonds général des contributions au titre des CAI	161 523	-	-	-	-	-	(1 090)	(257)	160 176	(899)	159 277
TOTAL DES RECETTES	166 472	1 327	(2)	-	(66)	490	10 653	45 185	224 059	99 222	323 281
DÉPENSES											
Produits achetés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62	62
Transport maritime et dépenses connexes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10
Transport terrestre, entreposage et manutention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218	218
Autres coûts opérationnels directs	-	-	31	-	-	-	-	-	31	65 559	65 590
Coûts d'appui directs	-	318	2 410	287	10 423	535	-	22 857	36 830	25 767	62 597
Administration et appui aux programmes	211 573	-	-	-	-	-	-	-	211 573	-	211 573
TOTAL DES DÉPENSES	211 573	318	2 441	287	10 423	535	-	22 857	248 434	91 616	340 051
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(45 101)	1 009	(2 443)	(287)	(10 489)	(45)	10 653	22 328	(24 375)	7 606	(16 770)
Soldes des fonds en début d'exercice	11 169	1 769	4 730	-	9 321	45	29 056	14 618	70 708	115 192	185 900
Ajustements de contributions	-	-	-	-	-	-	(644)	(1)	(645)	(511)	(1 156)
Passation par pertes et profits de comptes débiteurs	-	-	-	-	-	-	-	(3 380)	(3 380)	-	(3 380)
Ajustements d'exercices précédents	1 878	-	148	-	-	-	(11)	11 397	13 412	(10 775)	2 637
Virements entre Fonds et comptes	(1 701)	-	-	-	-	-	(2 854)	(5)	(4 560)	(2 013)	(6 573)
Virements des réserves	18 410	-	2 000	3 700	20 000	-	-	-	44 110	-	44 110
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	(15 345)	2 778	4 435	3 413	18 832	-	36 200	44 957	95 270	109 498	204 768



COMPTES SPÉCIAUX DÉCOMPOSITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2006 (en milliers de dollars)						
	Notes	Soldes des fonds en début d'exercice	Recettes	Dépenses	Ajustements d'exercices précédents et autres ajustements*	Soldes des fonds en fin d'exercice
Réserve de matériel et services informatiques	18A	10 261	30 120	25 510	(4 531)	10 340
Dépôt de fournitures humanitaires des Nations Unies	18B	9 731	6 781	5 947	(256)	10 309
Compte spécial des transports aériens	18C	14 420	37 828	44 591	(2)	7 655
Compte d'auto-assurance	18D	29 671	11 224	7 179	62	33 778
Compte spécial plaidoyer	18 ^E	694	1 534	333	–	1 895
Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs	18F	41 199	2 525	66	(4 696)	38 962
Prêts et placements à long terme	18G	6 309	2 120	2 120	(6 309)	–
Commissions – administrateurs auxiliaires	18H	370	694	596	–	468
Centre logistique commun des Nations Unies	18I	1 016	581	880	(253)	464
Marche mondiale contre la faim	18J	21	333	2 702	2 643	295
Élimination de la faim et de la malnutrition chez les enfants	18K	1 475	169	1 517	40	167
Prix pour la logistique	18L	24	–	1	–	23
Assurance du personnel local SC/SSA	18M	–	1 360	–	–	1 360
Forum interorganisations sur le parc commun de véhicules	18N	–	271	37	3	237
Module logistique	18O	–	3 682	138	–	3 545
TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX		115 191	99 222	91 616	(13 299)	109 498

*Y compris virements, ajustements des contributions et virements entre fonds et comptes.

120. Les comptes spéciaux sont décrits ci-dessous:



18A. Services et matériel de réserve télécommunications/technologies de l'information

121. Le Compte spécial des services et matériel de réserve TC/TI (télécommunications/technologies de l'information) du Fonds général a été créé par le Directeur exécutif en janvier 2000 pour financer les services et le matériel nécessaires à un déploiement rapide en cas d'urgence et pour renforcer les services d'appui TIC dans le monde entier. Ces services sont fournis par ADI à Rome et par l'équipe FITTEST à Dubaï.
122. Depuis 2006, le bureau de Dubaï fournit des services administratifs élargis pour appuyer les opérations d'urgence ainsi qu'un appui d'un bon rapport coût–efficacité pour assurer les services administratifs accrus dont ont besoin les antennes locales.

18B. Compte spécial de l'entrepôt destinés aux interventions humanitaires des Nations Unies

123. Le Compte spécial de l'entrepôt de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies a été ouvert pour comptabiliser les opérations relatives à ce dépôt, créé à Brindisi (Italie) le 1er juin 2000 et géré par le PAM. Le dépôt est exploité pour un consortium d'organisations humanitaires des Nations Unies et d'ONG qui fournissent des services à d'autres parties au titre d'accords contractuels distincts.
124. Les rentrées en nature ou en espèces sont enregistrées comme recettes. Les coûts encourus, qu'il s'agisse de coûts généraux communs à tous les services ou de coûts spécifiques afférents à des services contractuels spécifiques sont comptabilisés comme dépenses dans le compte spécial. Les excédents des recettes sur les dépenses d'un exercice sont reportés sur les exercices suivants.

18C. Compte spécial des transports aériens

125. Le Compte spécial des transports aériens a été établi en décembre 2003 avec les objectifs ci-après:
- mettre à la disposition de la Division du transport et des achats (ODT) un système de gestion financière intégrée générant des recettes suffisantes pour financer les services de transport aérien et les activités connexes en tant que postes séparés sans but lucratif;
 - constituer un mécanisme de financement–relais pour permettre au PAM de continuer de bénéficier des conditions préférentielles qui lui sont accordées par ses prestataires de services en attendant la réception des fonds dus par les usagers de ces services; et
 - centraliser la comptabilité et la gestion financière de toutes les activités de transport aérien afin de pouvoir mieux suivre les recettes et les dépenses et les résultats financiers.
126. Dans le cadre de ce compte spécial, le PAM administre également les services de transport aérien fournis pour les activités humanitaires et autres activités réalisées par les institutions, fonds et programmes des Nations Unies et par les ONG qui sont leurs partenaires d'exécution, comme convenu lors de la réunion du Comité de haut niveau sur la gestion tenue à New York le 15 juin 2003.



127. Les usagers des services fournis remboursent le coût au compte spécial. Ces usagers sont notamment les entités qui participent aux opérations spéciales de transport aérien et des tierces parties comme des ONG et d'autres organismes des Nations Unies. Il est perçu des usagers une commission de service visant à recouvrer les coûts de l'infrastructure de gestion des services de transport aérien ainsi que des programmes de sécurité et d'assurance-qualité.
128. Depuis sa création, le compte afférent aux activités de transport aérien regroupe toutes les activités. Les activités relatives au pont aérien pour l'Opération Survie Soudan, qui faisaient précédemment l'objet d'un fonds d'affectation spéciale, sont imputées au compte spécial à compter du 1er janvier 2006. Le solde du fonds d'affectation spéciale a par conséquent été viré au Compte spécial des transports aériens.

18D. Compte d'auto-assurance des expéditions internationales

129. Depuis le 1er mai 1994, le PAM applique une politique d'auto-assurance. Le régime d'auto-assurance couvre l'intégralité des pertes de produits avant livraison et en transit qui interviennent dans les expéditions internationales. Toutefois, chaque expédition est réassurée auprès d'une compagnie extérieure pour les pertes dépassant 750 000 dollars par expédition ou 1,5 million de dollars par navire.
130. Les primes imputées aux projets à des taux équivalant à ceux du commerce sont portées au crédit du compte d'auto-assurance. Les primes ainsi imputées au compte d'auto-assurance à la suite des pertes de produits en transit sont portées au crédit des donateurs concernés, qui peuvent en autoriser le retour à titre de contributions complémentaires pour des projets ou d'apport à la reconstitution du CII. De même, toutes les sommes recouvrées auprès de tiers responsables sont portées au crédit de ce compte.

18E. Compte spécial pour le plaidoyer

131. Le Compte spécial pour le plaidoyer a été créé pour comptabiliser la réception et l'utilisation du produit des activités de plaidoyer, de la publicité et de la promotion menées avec des médias ainsi que des redevances provenant des créations sur lesquelles le PAM détient les droits de propriété intellectuelle.

18F. Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs

132. En octobre 2002, le Conseil a approuvé l'utilisation de 39,7 millions de dollars, représentant l'excédent du produit du prêt (voir Note 18G) sur les remboursements escomptés, pour financer en partie le plan de dépense du Directeur exécutif (2002/EB.3/5). Le Directeur exécutif, au moyen de cette somme, a créé le compte du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs afin de fournir un financement de contrepartie au titre des contributions de produits fournies pour des projets du PAM par de nouveaux donateurs non habituels. Les fonds versés au Compte spécial du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs ne doivent être utilisés qu'en dernier ressort pour couvrir les dépenses opérationnelles et les coûts d'appui connexes, comme prévu par l'article XIII.4(e)(i) du Règlement général.



18G. Prêts et placements

133. En décembre 2000, le PAM et l'un des principaux donateurs ont conclu un accord concernant un programme visant à faciliter la fourniture d'une aide alimentaire dans le cadre de deux projets de pays. Au titre de ce programme, en décembre 2000, le donateur a versé en espèces une contribution multilatérale à emploi spécifique d'un montant de 164 140 948 dollars, dont 106 000 000 de dollars pour couvrir les coûts des produits et 58 140 948 dollars pour financer ceux du transport et les coûts connexes. Le PAM a alors procédé à l'achat des produits au moyen d'un emprunt à long terme, d'un montant de 106 000 000 de dollars, contracté auprès d'une institution gouvernementale du pays donateur.
134. L'emprunt est remboursable sur 30 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans sur le principal. Il est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les dix premières années, à compter de juin 2001, et de 3 pour cent par an sur le solde en diminution pendant les vingt années suivantes.
135. Afin d'assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal, la contribution en espèces de 106 000 000 de dollars affectée à l'achat des produits a été placée, à long terme, dans des STRIPS du Trésor des États-Unis (à un coût d'acquisition de 66 288 383 dollars plus 16 572 dollars de commissions) et, à court terme, dans des valeurs à revenu fixe (39 695 045 dollars). Cinq des STRIPS sont venus à échéance au cours des cinq dernières années pour couvrir les intérêts annuels dus sur le prêt. En conséquence, le solde des placements dans des STRIPS a été ramené à 56 788 409 dollars au 31 décembre 2006 (voir également la Note 8).
136. Le Compte spécial des prêts et placements à long terme a été ouvert en juillet 2001 afin de comptabiliser toutes les opérations financières relatives à cet emprunt, y compris le placement des liquidités et les intérêts payés.

18H. Commissions provenant du programme des administrateurs auxiliaires

137. Des frais administratifs sont imputés sur les contributions des donateurs au titre du Programme des administrateurs auxiliaires afin de financer l'administration générale du Programme, lesquelles sont comptabilisées comme fonds d'affectation spéciale (voir la Note 20). Le compte spécial concernant le programme des administrateurs auxiliaires a été créé pour comptabiliser les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects liés aux fonds d'affectation spéciale pour le programme des administrateurs auxiliaires nécessaires pour couvrir les dépenses incidentes liées à l'administration du Programme. Comme il s'agit d'un fonds fiduciaire, les recettes afférentes au programme des administrateurs auxiliaires sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues.

18I. Centre logistique commun des Nations Unies

138. Le Centre logistique commun des Nations Unies est un mécanisme interorganisations d'intervention humanitaire qui a pour but d'assurer la fourniture d'un appui logistique pour le transport des secours jusqu'aux zones d'opérations et à l'intérieur de ces régions dès le début d'une situation d'urgence, où qu'elle se produise. En février 2001, ce concept a été approuvé par le groupe de travail du Comité permanent interorganisations du système des Nations Unies, lequel a désigné le PAM comme institution chargée de mettre sur pied le projet sur une base pilote.



139. Le compte spécial du Centre logistique commun des Nations Unies a été créé en juillet 2004 comme un mécanisme de financement pour l'établissement du Groupe central d'appui du Centre en tant qu'entité permanente et autonome.

18J. Marche mondiale contre la faim

140. La création du compte spécial de la Marche mondiale contre la faim a été approuvée par le Directeur exécutif en juin 2005 pour permettre à la Division de la Marche mondiale contre la faim du Département de la mobilisation des fonds et de la communication de comptabiliser les dépenses locales encourues pour appuyer l'organisation de la Marche et les activités connexes de collecte de fonds.
141. Les dépenses locales sont financées au moyen d'un prélèvement de 10 pour cent des fonds mobilisés localement par le PAM dans le cadre de la Marche mondiale contre la faim et des activités connexes appuyées par la Marche. Les fonds détenus en sus des besoins de financement prévus peuvent être affectés à des programmes d'alimentation scolaire, de nutrition maternelle et infantile ou à d'autres projets en faveur de l'enfance. En 2006, le Directeur exécutif a autorisé un virement d'un montant de 2 642 910 dollars du budget AAP au compte spécial (voir la Note 17A)

18K. Élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants

142. À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil d'administration a pris note du document de réflexion sur l'élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants ainsi que de l'intention manifestée par le Directeur exécutif d'allouer un montant de 1,5 million de dollars au titre du budget AAP de 2005 pour appuyer la participation du PAM à l'élaboration et au lancement du Plan d'action pour la mise en œuvre de cette Initiative. (2005/EB.2/2 (i)).
143. Il a été créé en décembre 2005 un compte spécial pour comptabiliser les sommes reçues de différentes sources, y compris les contributions directes des donateurs qui souhaitent appuyer l'Initiative. Un montant initial de 1 475 000 dollars a été viré à ce compte spécial du budget AAP de 2005. Un montant supplémentaire de 40 100 dollars a été viré du budget AAP en 2006 (voir la Note 17A).

18L. Prix pour la logistique

144. Un donateur privé a fait au PAM un don de 13 000 dollars, et le PAM a versé une contribution équivalente, pour l'octroi d'un prix annuel en espèces à un fonctionnaire du PAM ayant apporté une contribution exceptionnelle aux "services logistiques humanitaires" ou, plus spécifiquement, à la conception et à l'exécution d'opérations efficaces de livraison de l'aide alimentaire dans le contexte des interventions humanitaires.
145. Le compte spécial qui a été établi en septembre 2005 a pour objet de comptabiliser la dotation en capital et le produit des intérêts provenant des ressources du Fonds ainsi que les prix annuels en espèces et les autres dépenses pouvant être encourues par le Fonds. Le solde du Fonds au 31 décembre 2006 était de 23 000 dollars.



18M. Assurance du personnel local SC/SSA

146. En 2005, à la suite des négociations menées avec la compagnie d'Assurances générales de France (AGF), le PAM est convenu avec celle-ci qu'un pourcentage convenu des bénéfices réalisés depuis 2004 serait transféré au PAM et que le montant correspondant serait conservé au titre du projet d'assurance du personnel local.
147. Le compte spécial, initialement doté du montant reçu de la compagnie AGF, a pour objet de:
- couvrir le coût des évacuations médicales d'urgence motivées par des raisons liées au service lorsque des soins médicaux ne peuvent pas être dispensés sur les lieux de l'incident;
 - verser une indemnité de 25 000 dollars en cas de décès d'un membre du personnel résultant de causes non couvertes par la police AGF-VanBreda.
148. Les fonds supplémentaires provenant du maintien en 2006 du taux des primes de 2005 et conservés séparément des bénéfices seront utilisés pour compenser toute augmentation résultant pour les titulaires de SC/SSA de l'augmentation éventuelle en 2007 des primes de l'assurance médicale.
149. En 2006, le montant reçu de la compagnie AGF au titre de cette part convenue des bénéfices a représenté au total 1,36 million de dollars.

18N. Forum interorganisations sur le parc mondial de véhicules

150. Il s'agit d'une initiative conjointe de la Fédération internationale de la Croix-Rouge, du Programme alimentaire mondial et de World Vision International. En outre, un partenaire du PAM du secteur privé participe également à ce Forum en finançant le poste de coordonnateur ainsi que divers projets lancés à l'initiative du Forum et de la Conférence annuelle du Forum.
151. Le Forum constitue la principale interface entre les principales parties prenantes, qui doivent s'employer constamment à accroître l'impact des programmes de secours et de développement en fournissant des services d'appui fiables, économiques et efficaces en matière de transport. Le Forum rassemble également les membres de la communauté des donateurs qui sont chargés de la gestion des parcs de véhicules pour qu'ils puissent discuter de leurs problèmes communs, échanger des pratiques optimales, concevoir des solutions appropriées, mobiliser des services d'experts et exploiter les enseignements retirés, et joue le rôle d'interface entre les milieux humanitaires et les autres parties prenantes, y compris le secteur commercial et les donateurs.

18O. Module logistique

152. Le compte spécial du Module logistique a été créé en juillet 2006 à la suite de la décision qu'ont prise le 12 septembre 2005 les institutions membres du Comité permanent interorganisations de désigner le PAM comme institution chef de file du Module logistique qui a pour responsabilité principale l'administration et la comptabilisation des activités logistiques. Ces modules sont créés pour combler les lacunes de l'intervention des organismes humanitaires. Ils ont pour but, non seulement à moyen terme d'améliorer la coordination, mais aussi et surtout d'améliorer l'efficacité globale des interventions humanitaires et de fournir plus efficacement une assistance aux bénéficiaires.



153. L'objectif du compte spécial est de mettre à la disposition du Service logistique de la Division du transport et des achats un système intégré de gestion financière lui permettant de s'acquitter de sa responsabilité de gestion du Module logistique.

154. Le compte spécial du Module logistique sera utilisé pour recevoir les contributions des donateurs et financer les activités convenues dans le cadre du Module. Ce fonds sera reporté d'une année sur l'autre, les activités du Module logistique n'étant pas limitées à des dates déterminées.

NOTE 19: OPERATIONS BILATERALES ET FONDS D'AFFECTION SPECIALE

155. Les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale pour l'année achevée au 31 décembre 2006 ont reflété les opérations suivantes:

OPÉRATIONS BILATÉRALES ET FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE — VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE ACHEVÉE AU 31 DÉCEMBRE 2006 (en milliers de dollars)			
	Opérations bilatérales*	Fonds d'affectation spéciale	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale
RECETTES			
Contributions en nature sous forme de produits	—	—	—
Contributions en nature sous forme de services	—	—	—
Autres contributions	13 270	113 694	126 965
Intérêts	1 043	2 280	3 323
Gains ou pertes de change	(413)	(96)	(509)
Recettes accessoires	—	—	—
Virement au Fonds général des contributions au titre des CAI	(744)	(669)	(1 413)
TOTAL DES RECETTES, Y COMPRIS LES VIREMENTS	13 156	115 210	128 366
DÉPENSES			
Produits fournis en nature	—	2 538	2 538
Achats de produits	4 103	28 518	32 621
Transport maritime et dépenses connexes	(70)	380	310
Transport terrestre, entreposage et manutention	513	3 666	4 179
Autres coûts opérationnels directs	3 647	12 550	16 197
Coûts d'appui directs	3 572	34 539	38 111
TOTAL DES DÉPENSES	11 765	82 191	93 956
Excédents des recettes sur les dépenses			
Soldes des fonds en début d'exercice	150 516	69 750	220 266
Ajustements de contributions	(52 018)	(774)	(52 791)
Ajustements des exercices précédents	(7 926)	(89)	(8 015)
Virements entre fonds et comptes	466	—	466
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	92 429	101 907	194 336

* Le projet d'appui technique au système de distributions publiques en Iraq a été inclus dans la colonne Opérations bilatérales en 2006.



NOTE 20: ÉLIMINATIONS

156. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables qui créent dans les états financiers des soldes entre divers bureaux. Afin de présenter ces états financiers avec plus d'exactitude, ces soldes sont éliminés par compensation comme indiqué dans l'État I et l'État II. Pendant l'année achevée le 31 décembre 2006, les activités ayant donné lieu à de tels soldes interservices ont été les suivantes:

Éliminations		En dollars	
A. État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds			
<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Compte spécial services et matériel de réserve TC/TI	6 796 148	Projets (autres COD)	16 766 340
Compte spécial des transports aériens	14 141 684	Projets (TTEM)	3 405 461
Compte spécial entrepôt destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies	766 165	Projets (CAD)	4 119 514
Compte d'auto-assurance	2 256 240	Dépenses AAP	915 407
Compte spécial pour le plaidoyer	33 305		
Opérations spéciales, opérations aériennes	1 213 180		
Total des montants éliminés	25 206 722		25 206 722
B. État des avoirs, des engagements, des réserves et des soldes des Fonds			
<u>Montants à verser au Fonds général au titre des projets et montants à verser aux projets au titre du Fonds général</u>			
Avances au titre du Mécanisme de préfinancement			14 442 750
Total des montants éliminés			14 442 750

NOTE 21: PRETS ET EMPRUNTS DE PRODUITS

157. Des produits peuvent être empruntés pour mettre en route une opération, éviter une rupture dans la filière ou assurer un roulement des stocks, dans tous les cas où la quantité et le type des produits dont il s'agit correspondent au budget du projet ou du programme ou d'une de ses révisions.

158. Des produits peuvent être empruntés en les prélevant sur les stocks correspondant à d'autres projets ou opérations du PAM, sur ceux d'une composante d'un programme de pays pour l'exécution d'une autre composante, sur des stocks gouvernementaux ou, exceptionnellement, à des organismes d'assistance ou au secteur privé (par exemple à une meunerie avec laquelle le PAM travaille régulièrement).



159. Dans tous les cas, certaines conditions comme les suivantes doivent être remplies pour que des produits puissent être empruntés:
- La contribution a été confirmée, ou ODMP a confirmé une allocation du CII et/ou de fonds multilatéraux pour en garantir le remplacement.
 - Normalement, ne peuvent être empruntés que les mêmes produits et les mêmes quantités que ceux qui doivent être livrés dans le cadre du projet, de la composante ou de l'opération considérés.
 - Les quantités empruntées doivent être inférieures à l'apport total prévu des produits en question (pour le cas où les quantités livrées seraient inférieures aux quantités prévues).
 - Les emprunts ne doivent pas entraver l'avancement du projet, de la composante ou de l'opération auxquels les produits sont empruntés.
 - L'emprunt doit être approuvé par le donateur originel dans le cas de la plupart des contributions à emploi spécifique et par ODMP dans le cas des contributions multilatérales.
160. Au 31 décembre 2006, les prêts et emprunts de produits représentaient 122 128 tonnes, pour une valeur de 30,39 millions de dollars sur la base des prix moyens f.a.b. des produits livrés par le PAM. Il s'agissait de prêts et emprunts entre différentes catégories d'activités, entre pays ainsi qu'entre le PAM et d'autres institutions des Nations Unies et partenaires coopérants.

NOTE 22: SAISIE DE PRODUITS ET D'AUTRES AVOIRS

161. En avril 2006, un gouvernement a saisi l'intégralité des stocks d'aide alimentaire se trouvant dans le pays, dont 64 549 tonnes de produits du PAM, d'une valeur de 31 millions de dollars, qui avaient été intégrés aux stocks constitués par le gouvernement dans le cadre de sa politique de sécurité alimentaire. En outre, le gouvernement en question a refusé au PAM l'accès à son matériel stocké dans un entrepôt gouvernemental.
162. En octobre 2006, le Directeur exécutif a adressé au gouvernement en question une lettre lui faisant savoir que sa décision était contraire à l'accord de base conclu en mai 2000 et aux lettres d'accord ultérieures et l'informant que le PAM avait entamé une procédure formelle d'arbitrage. Le Directeur exécutif a également informé le Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de novembre 2006, que les produits du PAM avaient été intégrés au programme espèces contre travail du gouvernement.
163. Le 15 décembre 2006, le PAM a adressé au gouvernement une lettre de mise en demeure exigeant la restitution de l'aide alimentaire, en espèces ou en nature.

NOTE 23: ENGAGEMENTS JURIDIQUES OU CONDITIONNELS

164. Indépendamment du montant estimatif des engagements au titre des prestations dues au personnel indiqué dans la Note 12B, la fraude découverte dans un bureau régional et signalée dans les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005 pourrait se traduire par des engagements financiers à l'égard de tierces parties. Ces engagements financiers seraient réduits par les fonds recouverts à la suite de la procédure de confiscation entamée par les



autorités locales à l'encontre des auteurs allégués de cette fraude. Le montant des fonds ainsi recouverts ne peut pas être déterminé avec précision à ce stade.

165. Le PAM est partie à certaines procédures administratives, actions en justice ou réclamations intentées par lui ou dirigées contre lui, mais aucune des ces procédures ou actions ne devrait entraîner pour lui d'engagements significatifs.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAP	Dépenses d'administration et d'appui aux programmes
Autres COD	Autres coûts opérationnels directs
CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
CFA	Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire
CII	Compte d'intervention immédiate
COD	Coûts opérationnels directs
f.o.b	franco à bord
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FD	Département de la mobilisation de fonds de la communication
FDW	Division de la Marche mondiale contre la faim
FITTEST	Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications
FMIP	Programme d'amélioration de la gestion financière
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ODMP	Division Gestion des programmes, Service de la programmation
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM

